



LANCEMENT DU GROUPE D'ACTION LOCALE POUR LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE "DE HAVRES EN BAIE »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
15 FÉVRIER 2023

Lauréates d'un appel à projet de la Région Normandie au titre du Fonds Européen (FEAMPA*), les intercommunalités Granville Terre & Mer, Coutances mer et bocage et Mont-Saint-Michel Normandie ont créé le Groupe d'action locale pour la Pêche et l'Aquaculture "De Havres en Baie". L'objectif : bénéficier de fonds européens et régionaux pour accompagner au mieux les filières, dans le souci de préserver la qualité des océans.

* Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

- **Un territoire cohérent de 728 km²**

Le territoire du GALPA se distingue entre une partie sud marquée par la Baie du Mont-Saint-Michel et une partie nord par les havres (de Geffosses, Blainville-sur-Mer, Regnéville-sur-Mer, la Vanlée). Il représente un linéaire de côtes de 163 km et sa cohérence se justifie par des raisons :

-> **économiques** : présence d'activités maritimes (pêche et conchyliculture) en continu sur le littoral ; part non négligeable de sièges d'établissements liés à des activités marines (notamment de pêche en mer) sur des communes du rétro-littoral ; atout de l'attractivité touristique sur le littoral

-> **de cohésion territoriale** : EPCI engagés dans des démarches territoriales telles que des documents de planification (SCoT) et habitués à travailler ensemble sur des sujets communs

-> **environnementales** : nécessité pour ce territoire doté d'un écosystème exceptionnel (havres, zone Natura 2000) et porté en partie par la Baie du Mont-Saint-Michel, de répondre aux enjeux du réchauffement climatique (montée des eaux, recul du trait de côte, etc.) ; travail collectif des EPCI sur l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

-> **politiques** : impact du Brexit sur l'activité de la pêche en mer et remise en cause de l'avenir de certains pêcheurs



Chiffres clés du territoire du GALPA

- Franges littorales et autres périmètres des 3 EPCI
- 61 communes (728 km²), dont 37 littorales : 23 pour GTM, 21 pour Coutances mer et bocage, 17 pour Mont-Saint-Michel Normandie, soit 99 893 habitants (données 2019)
- Granville : 1^{er} port coquillier de France (en tonnage)
- 52 navires de pêche à Granville
- 1^{re} zone conchylicole de Normandie : 257 concessionnaires, 1 433 emplois directs
- 403 établissements en lien avec la mer, 10 transformateurs, 4 zones d'activités maritimes
- 1 fort potentiel en tourisme maritime

● Une démarche concertée

Afin de construire une stratégie adaptée aux enjeux du territoire, les acteurs concernés ont été impliqués dès le début de la démarche (questionnaire en ligne, entretiens directs, ateliers et réunions). À partir du diagnostic des atouts, faiblesses, opportunités, menaces et besoins identifiés, et en tenant compte des projets en cours, une stratégie de territoire partagée a pu être définie.

● 4 orientations stratégiques issues du cadre de l'appel à projets

PROTÉGER le littoral et le milieu marin

S'ADAPTER au changement (climatique, politique, espèces, marchés, normatif)

VALORISER les produits et l'identité maritime du territoire

TRANSMETTRE les savoir-faire, les expériences et les techniques, les entreprises

● 5 objectifs définis avec les acteurs locaux

> Viser l'excellence environnementale et favoriser l'économie circulaire

Ex. : développement des bacs à marée ou d'un outil collaboratif de collecte et transports des déchets coquilliers ; accompagnement des démarches d'amélioration de la qualité de l'eau, des professionnels dans la recherche de produits plus vertueux au plan environnemental

> Gérer durablement la ressource locale

Ex. : actions pour renforcer les réseaux d'observation et de surveillance des filières ; expérimentation et recherche appliquée pour valoriser les bonnes pratiques des professionnels ; étude des impacts potentiels des nouvelles activités sur les filières et des possibilités d'atténuation

> Diversifier les sources de revenus pour les entreprises

Ex. : investissement dans des projets collectifs de transformation ou de diversification ; sensibilisation des acteurs de la restauration pour l'approvisionnement ; accompagnement au développement de la vente directe par les producteurs et actions de circuits courts

> Promouvoir et valoriser les produits de la mer, les savoir-faire et l'identité maritime du territoire auprès de tous les publics

Ex. : Information et sensibilisation à la faune et la flore locales ; communication sur les pratiques durables des professionnels, guide des espèces, traçabilité ; ateliers de découverte des produits et recettes, travail avec les écoles, restaurateurs... ; affirmation de l'identité "culture marine", développement du pescatourisme*

**découverte du milieu marin et des pratiques professionnelles de pêche ou d'aquaculture à bord d'un bateau de pêche ou d'un navire aquacole*

> Améliorer l'attractivité des métiers et la formation des professionnels

Ex. : communication sur les métiers auprès des jeunes, des femmes, des demandeurs d'emploi ; mise en place de formations compatibles avec l'exercice de la profession, d'une plateforme de stages... ; projets sur la qualité de vie au travail, diminution de la pénibilité, amélioration de l'ergonomie

• Granville Terre & Mer, structure porteuse du GALPA

La transition écologique est un enjeu majeur pour la Communauté de communes Granville Terre et Mer, qui l'a inscrite dans son Projet de territoire, avec parmi ses axes de développement « une économie liée à la mer ». Marquée par le caractère maritime de son territoire, tant sur le volet pêche que conchyliculture, elle s'est naturellement proposée pour porter une candidature commune pour un GALPA avec la communauté de communes de Coutances mer et bocage et la communauté d'agglomération de Mont Saint-Michel Normandie. Signataire d'une convention avec la Région Normandie, Granville Terre & Mer est responsable de la mise en œuvre du programme, de son suivi et de sa promotion, elle porte le poste d'animatrice du GALPA.

• Un comité de sélection multi-acteurs

Les trois EPCI s'assurent de la bonne mise en œuvre de la stratégie sur l'ensemble des territoires. Ils forment ainsi le Collège Public du comité de sélection avec le SMEL (Synergie Mer et Littoral), les organismes de formation, l'Office Français de la Biodiversité, les offices de tourisme intercommunaux (13 titulaires). Le collège privé (16 titulaires) réunit les professionnels et acteurs des filières : entreprises, comités régionaux conchyliculture et pêche, Organisation des Pêcheurs Normands, Normandie Fraîcheur Mer, Aquimer, SPL des ports de la Manche, banques, acteurs de la pêche loisir/traversée de la baie.

Ce comité de sélection pilote le GALPA et assure le suivi du programme.

Il sélectionne les projets selon des critères environnementaux, économiques, sociaux, partenariaux et collectifs pour répondre à des enjeux stratégiques d'innovation, de collaboration, de répliquabilité, ...

• Des fonds européens et régionaux

D'ici 2027, une enveloppe de 900 000 € (450 000€ de l'Europe + 450 000€ de la Région Normandie) va ainsi accompagner des projets collectifs en faveur de l'économie bleue (pêcheurs, aquaculteurs, laboratoires, centres techniques, formation, organismes publics ou privés, ...). La Région a un rôle de facilitateur, grâce à son lien avec la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA).

Ils financent 50 % du projet (50/50 Europe/Région), pour un montant de subvention de 5 000 € à 80 000 €, sauf cas particuliers, portant à 80 % ce financement : projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou en cas de projet d'intérêt collectif, bénéficiaire collectif ou caractéristiques innovantes.



► **Contact** : Gisèle Le Page, animatrice du GALPA

g.lepage@granville-terre-mer.fr - 02 33 79 51 72 ou 06 31 09 92 91

► **Contact presse** : Sandra Poulain-Stein communication@granville-terre-mer.fr - 02 14 24 01 70